

**Collection Histoire**  
dirigée par Jean-Pierre Wallot

Déjà parus dans  
la même collection:

Fernand Ouellet  
*Éléments d'histoire  
sociale du Bas-Canada*

*L'Hôtel-Dieu  
de Montréal*  
(en collaboration)

Jean-Louis Roy  
*Edouard-Raymond Fabre,  
libraire et patriote  
canadien  
1799-1854*

Richard Chabot  
*Le curé de campagne  
et la contestation  
locale au Québec  
de 1791 aux troubles  
de 1837-38*

**Nadia F. Eid**

# **Le clergé et le pouvoir politique au Québec**

**une analyse de l'idéologie  
ultramontaine au milieu  
du XIX<sup>e</sup> siècle**

Collection Histoire

Cahiers du Québec / Hurtubise HMH

*Chapitre VI*

***De la théorie  
à la pratique  
(1848-1871)***

Après avoir analysé (au cours des trois chapitres précédents) les composantes et la signification du discours idéologique ultramontain (pour la période comprise entre 1848 et 1871), il restera à examiner, dans les pages qui suivent, comment, au cours de la même période, l'idéologie ultramontaine s'est traduite par une pratique correspondante au niveau de l'action concrète. En dressant ainsi le bilan de l'ultramontanisme au chapitre de ses réalisations multiples, on pourra mieux mesurer la *distance* qui séparait de fait les objectifs prônés par l'idéologie dans l'abstrait, de leur mise en application effective dans un champ historique concret.

*Les principales victoires ultramontaines  
dans le domaine de l'éducation*

Le secteur de l'éducation n'a jamais laissé indifférentes les autorités ecclésiastiques au Québec, en particulier à partir des années 1840 alors que commençait à s'édifier au pays un système éducatif plus cohérent et mieux articulé que par le passé. La plupart des leaders cléricaux se montrèrent constamment intéressés aux problèmes scolaires à l'ordre du jour, mais là encore ce fut aux ultramontains que revint le plus souvent l'initiative, chaque fois que l'exigeait l'évolution de la conjoncture dans ce domaine. Leur intervention s'est manifestée à presque tous les niveaux du système éducatif: de la législation scolaire aux structures administratives, en passant par les programmes scolaires et les effectifs enseignants.

En ce qui a trait à la législation scolaire, les ultramontains se sont montrés très empressés de critiquer et de faire modifier au besoin le contenu des projets de loi, de manière à éviter que les initiatives gouvernementales dans le secteur de l'éducation ne nuisent à l'in-

fluence que l'Eglise entendait continuer à exercer dans ce domaine. En 1858 un rédacteur de l'*Ordre* résumera ainsi les règles de conduite que les catholiques se devaient d'adopter face à toute législation scolaire:

«...que doivent demander tous les catholiques de la Province dans une loi d'éducation? Instruits par l'Eglise, nous devons exiger que la religion soit la base et la source de tout enseignement public. Dès ce moment, nous devons travailler en union et de toutes nos forces au rappel de toute loi contraire à ce principe, préjudiciable par conséquent aux intérêts les plus chers et les plus essentiels de notre foi et de notre religion... il n'y a que le catholicisme qui contienne la vérité toute entière. Nos législateurs ne seront infaillibles qu'en autant qu'ils se conformeront à ce divin guide...»<sup>1</sup>

Les luttes et les interventions ultramontaines relatives aux lois scolaires furent bien orchestrées et marquées le plus souvent par une certaine intransigeance. Elles seront pour la plupart, couronnées d'un succès considérable. De plus, les avantages obtenus à travers plusieurs des lois passées au cours des décennies 40 et 50 étaient d'ordre cumulatif. Aussi dès la fin des années 40, les gains enregistrés par le pouvoir religieux dans le domaine de l'éducation s'avéreront assez importants pour peser de façon décisive sur l'orientation future de l'ensemble du système éducatif au Québec.

Ce fut en grande partie grâce à l'action conjuguée des autorités ecclésiastiques — de l'évêque de Montréal en particulier — et des *Mélanges Religieux*, que les lois scolaires adoptées successivement en 1841, 1845 et 1846, jetèrent les bases d'un contrôle clérical durable dans le secteur éducatif<sup>2</sup>.

Le premier projet de loi scolaire présenté en 1841, au lendemain de l'Union, avait fait l'objet d'une offensive soutenue de la part des *Mélanges* et de l'ensemble des évêques du Bas-Canada. On reprochait au bill de donner des pouvoirs trop étendus au Surintendant de l'éducation, de lui accorder par exemple pleine autorité sur les instituteurs et l'entière initiative dans le choix des manuels scolaires. L'action concertée des leaders ecclésiastiques et de la presse ultramontaine allait s'avérer fructueuse. Les pressions exercées se traduisirent en

1 L'*Ordre*, 14 décembre 1858.

2 Au sujet des luttes cléricales menées autour de ces lois scolaires, voir M. Lajeunesse, «L'évêque Bourget et l'instruction publique au Bas-Canada, 1840-1846», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XXIII, 1 (1969): 35-52, ainsi que P. Carignan, «L'établissement du système confessionnel d'enseignement sous le régime de l'Union» *Revue Thémis*, 52 (1964): 266-276.

effet par l'adoption de certains amendements qui finirent par rendre la loi plus acceptable aux yeux du clergé. En y ajoutant une clause relative à la «dissidence religieuse»<sup>3</sup>, en créant dans les villes des bureaux d'examineurs distincts pour les catholiques et les protestants<sup>4</sup>, les autorités gouvernementales réussirent à apaiser, du moins provisoirement, les appréhensions manifestées jusqu'alors par les milieux cléricaux.

Le caractère confessionnel du système éducatif devint encore plus prononcé au lendemain de l'adoption de la loi scolaire de 1845. A l'instar du projet de loi précédent (en 1841) celui-ci avait été à son tour l'objet de pressions multiples de la part des évêques et des *Mélanges Religieux*. Cette fois encore la vigilance de l'Eglise à l'endroit de la question scolaire allait lui valoir une position améliorée dans un domaine qu'elle entendait moins que jamais abandonner au seul contrôle de l'Etat. Ainsi par la loi de 1845 les curés devenaient commissaires de droit des écoles de leurs paroisses et les deux villes de Québec et de Montréal se voyaient dotées chacune de deux commissions scolaires distinctes, l'une catholique et l'autre protestante<sup>5</sup>. Pendant qu'était confirmée ainsi l'importance du statut des clercs au sein du système scolaire le caractère confessionnel de ce dernier s'accroissait de plus en plus.

Ce fut toutefois la loi scolaire de 1846 qui marquera pour l'Eglise les gains les plus substantiels dans le domaine éducatif. Tout comme les lois de 1841 et de 1845 celle-ci avait été précédée d'une série de démarches effectuées auprès des autorités gouvernementales de l'heure, ainsi que d'une campagne de presse appropriée. C'est encore l'évêque de Montréal qui sera l'un des premiers à exiger l'insertion dans la loi de certaines mesures propres à assurer une influence cléricale durable dans le secteur de l'instruction publique. C'est en particulier grâce aux pressions qu'il effectua dans ce sens que la loi de 1846 exemptera les clercs enseignants de l'examen d'aptitude imposé par ailleurs à tous les instituteurs laïcs<sup>6</sup>. La même loi obligeait de plus

3 La «dissidence religieuse» (article XI de la loi) permettait aux minorités religieuses d'une paroisse d'établir leurs propres écoles, aux mêmes conditions que celles régissant les écoles de la majorité.

4 Les bureaux d'examineurs assumaient en outre des fonctions administratives importantes dans le cadre des districts municipaux créés un an auparavant par l'Ordonnance du 9 décembre 1840.

5 W.P. Percival, *Across the Years. A Century of Education in the Province of Quebec*, Montréal, 1946, p. 19 et ss. Aussi L. Groulx, *L'enseignement français au Canada*, Montréal, 1934-1936, vol. I, p. 226-227.

6 Mgr Bourget à Mgr Turgeon, lettre du 5 mars 1842. Il est indéniable que cette exemption de l'examen d'aptitude avantagera nettement l'accession des clercs à l'enseignement dans le secteur public où l'on voit leur nombre doubler entre 1853 et 1874 (cf. A. Labarrère-Paulé, *Les instituteurs laïques au Canada français, 1836-1900*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1965, p. 299-300).

ces derniers à produire un certificat de moralité signé par le pasteur de leur confession. Enfin la loi réservait au clergé le choix des manuels scolaires traitant de sujets religieux et moraux.

On constate ainsi que, de 1841 à 1846, la législation scolaire au Québec a assuré au clergé un rôle décisif dans le domaine de l'instruction publique. C'est en ces termes que l'historien Lionel Groulx commente l'éviction progressive du pouvoir civil — dans un laps de temps relativement court — d'un domaine où le pouvoir religieux allait assurer désormais un rôle prépondérant:

«Ainsi, en moins de cinq ans, l'école du Canada français avait échappé à l'asservissement du pouvoir exécutif et à son plus redoutable instrument, la municipalité civile. D'une certaine façon, elle avait aussi échappé au parlement des Canadas-Unis, en obtenant une loi distincte, un surintendant distinct, des organismes conformes à ses traditions»<sup>7</sup>.

Les avantages considérables obtenus par le clergé dans le secteur de l'éducation au cours de la décennie 40 entraîneront un net ralentissement des revendications dans ce domaine durant les deux décennies suivantes. La vigilance des ultramontains à l'endroit de la question scolaire n'en diminuera toutefois pas pour autant. C'est bien d'ailleurs à cette vigilance que l'Eglise devra en grande partie les gains qu'elle continuera à marquer dans le domaine de l'éducation, particulièrement lors de l'adoption de nouvelles lois scolaires en 1856 et en 1869.

On note en effet qu'en ce qui avait trait à la confessionnalité, les écoles normales créées par la loi de 1856 répondaient parfaitement aux recommandations formulées antérieurement à ce sujet par les évêques au cours du premier Concile provincial de 1852. L'école normale Jacques-Cartier à Montréal ainsi que l'école normale Laval à Québec furent donc définies toutes deux par la loi comme des institutions catholiques. Le contenu et l'orientation de leurs programmes ainsi que les règlements qui régissent ces écoles allaient d'ailleurs confirmer leur caractère confessionnel. «Dans les écoles normales catholiques (créées par la loi de 1856) l'enseignement religieux tient d'ailleurs la première place» constate l'abbé Groulx, place qu'il occupe également dans les écoles élémentaires, affirme un peu plus loin le même auteur, en s'appuyant sur une revue détaillée des manuels religieux alors en usage dans les institutions scolaires de la province<sup>8</sup>.

7 L. Groulx, *op. cit.*, 226-227.

8 L. Groulx, *op. cit.*, 233 et ss.

De 1856 à 1869 le caractère confessionnel de l'éducation continuera à s'affirmer à travers chaque nouvelle loi et ordonnance promulguées. C'est ainsi que le Conseil de l'Instruction Publique créé par la loi de 1856 vit la composition de ses membres établie sur une base confessionnelle<sup>9</sup>. On sait, par ailleurs que la création, en 1867, d'un ministère de l'instruction publique ne modifiera en rien cet état de choses. Deux ans plus tard, lorsque la loi scolaire de 1869 divisera le Conseil de l'Instruction Publique en deux comités, protestant et catholique, on verra même la proportion des clercs au sein du comité catholique passer du quart au tiers<sup>10</sup>. C'est encore la presse ultramontaine qui se chargera d'exprimer la satisfaction des milieux cléricaux face à une loi qui servait aussi bien les objectifs de l'Eglise en matière d'éducation. Le *Nouveau Monde* manifestera son approbation en ces termes:

«Considérée dans son ensemble, la loi (de 1869) renferme et affirme l'idée chrétienne de l'éducation, telle que l'entend l'Eglise et telle que nous l'avons toujours interprétée en ce pays... Nous pouvons donc dire avec confiance et avec joie, que dans notre pays le gouvernement, suivant en cela les idées de la majorité, regarde les écoles populaires et les établissements d'enseignement supérieur comme des foyers de désordres, s'ils sont soustraits à l'influence du principe si vrai et si essentiel de l'ingérence religieuse, pour être soumis au contrôle exclusivement civil et politique»<sup>11</sup>.

On sait par ailleurs comment les pressions émanant des milieux cléricaux — ultramontains en particulier — allaient aboutir en 1875 à l'abolition du ministère de l'Instruction publique, inaugurant ainsi une longue ère de suprématie de l'Eglise sur l'Etat dans le domaine de l'instruction publique<sup>12</sup>.

9 L.-P. Audet, *Histoire du Conseil de l'Instruction Publique*, Montréal, Leméac, 1964, p. 31-47. L'auteur note que le tiers des membres de cet organisme était constitué par des clercs (dont trois évêques catholiques et deux ministres protestants).

10 *Ibid.*, p. 67-68. Sur les quatorze membres désignés pour faire partie du comité catholique, cinq en effet étaient des clercs. De plus, en 1875, tous les évêques de la province devenaient membres *ex-officio* du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique.

11 *NM*, 29 mars 1869.

12 En ce qui regarde les démarches et les tractations qui ont abouti à l'abolition du ministère de l'Instruction publique, voir: K. Hunte, *The Ministry of Public Instruction in Quebec, 1867-1875. A historical study*, thèse de Ph.D., Université McGill, 1964. L.-P. Audet, «Le premier ministère de l'Instruction publique au Québec, 1867-1876», *RHAF*, XXII, 2 (1968): 171-222. A. Brien, *Organisation et suppression du ministère de l'Instruction publique (1867-1875)*, thèse de Ph.D., Université de Montréal, 1960.

La prépondérance assurée désormais à l'Eglise dans l'enseignement primaire était encore plus accentuée au niveau de l'enseignement secondaire. Qu'il s'agisse en effet d'«écoles modèles», d'«académies», ou de «collèges classiques», la plupart de ces institutions, fondées et dirigées par des communautés religieuses, étaient soustraites à un contrôle véritable de la part de l'Etat (on a déjà vu quel rôle de premier plan a assumé Mgr Bourget dans la fondation ou l'importation de plusieurs de ces communautés religieuses enseignantes). Or c'est dans ce type d'institution — les collèges classiques en particulier — qu'étaient formées les élites intellectuelles et les futurs leaders politiques du pays (avec qui il était important pour l'Eglise de continuer à pactiser)<sup>13</sup>.

Parallèlement aux autres paliers du système scolaire, le niveau universitaire fut également l'objet du même dynamisme entreprenant manifesté alors par l'Eglise dans le domaine de l'éducation. C'est encore parmi les idéologues et les leaders ultramontains qu'on retrouve la sensibilisation la plus vive à l'égard de la question universitaire. Ils furent les premiers — Mgr Bourget en tête — à prendre conscience de l'importance d'une initiative du clergé dans le secteur de l'enseignement supérieur, afin d'écarter la menace éventuelle d'une ingérence de l'Etat dans ce domaine<sup>14</sup>.

L'historien P. Sylvain dira, à propos du zèle déployé alors par Mgr Bourget à l'endroit de la question universitaire: «Vigilant gardien de la confessionnalité et promoteur infatigable de la cléricisation de l'enseignement à tous les niveaux, Mgr Bourget se trouve tout naturellement à l'origine de l'initiative qui devait aboutir à la création de Laval»<sup>15</sup>. Et l'auteur conclut un peu plus loin, en plaçant le problème dans une perspective historique plus large: «Cette emprise cléricale sur l'éducation au Canada français progresse à un rythme sensiblement égal à celui de l'ultramontanisme dans l'Eglise de Pie IX. Il n'y a pas simple coïncidence entre la fondation de l'Université Laval et la publication, un an plus tard, de l'encyclique «Inter Multiplices», qui marquait le triomphe de l'ultramontanisme veuillotiste sur le gallicanisme...»

<sup>13</sup> En ce qui a trait au nombre, au rôle et aux effectifs que comptaient alors les collèges classiques du Bas-Canada, voir L. Groulx, *op. cit.*, p. 265-269.

<sup>14</sup> En ce qui concerne l'étendue du rôle de Mgr Bourget dans la fondation de l'Université Laval (1852) — la première université catholique à voir le jour au Québec — voir l'article de P. Sylvain, «Les difficiles débuts de l'Université Laval», *Cahiers des Dix*, 36, (1971): 211-234.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 233.

### *La création d'organismes à caractère culturel et leur contribution à la diffusion de l'idéologie ultramontaine*

L'intérêt manifesté par les milieux cléricaux — les ultramontains en tête — à l'endroit des questions éducatives, ne s'est pas limité, comme on le verra, à la seule sphère de l'éducation institutionnalisée. On sait que dans toute société l'école possède un rôle privilégié en tant qu'appareil idéologique, mais on connaît par ailleurs le rôle similaire qu'assume sous cet angle (quoique souvent à une échelle moins vaste) l'ensemble des institutions culturelles que se donne une collectivité. Or le clergé québécois du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et les leaders ultramontains en particulier, se sont montrés sensibles à cette réalité. Ce sont eux qui se préoccupèrent le plus d'organiser, d'animer et de financer au besoin des bibliothèques paroissiales, des cercles littéraires et des associations culturelles diverses, destinées pour la plupart à devenir des foyers importants de propagation des idéaux ultramontains.

On trouve ainsi dans la pastorale de Mgr Bourget de nombreuses incitations adressées tant à son clergé qu'aux fidèles et portant sur le devoir de collaborer à mettre sur pied des organismes culturels afin d'encourager des activités intellectuelles saines, c'est-à-dire encore basées sur des principes approuvés par l'Eglise<sup>16</sup>.

L'évêque de Montréal fut également un des premiers leaders ecclésiastiques à prendre conscience de l'intérêt qu'il y avait à susciter la création de nombreuses bibliothèques paroissiales, toujours dans l'optique mentionnée plus haut<sup>17</sup>. Dans une société où l'instruction tendait désormais à rejoindre des couches de plus en plus larges de la population, il devenait, selon lui, important d'offrir à cette dernière des lectures jugées profitables, ou du moins inoffensives, afin de contrer surtout l'influence de la pensée libérale et du prosélytisme protestant, actif au cours des années 40, dans la région montréalaise en particulier. C'est dans cette perspective que Mgr Bourget encouragea la fondation, en 1845, de l'Oeuvre des bibliothèques paroissiales. Une année auparavant, soit en 1844, avait été fondée l'Oeuvre des Bons Livres, destinée à alimenter en ouvrages jugés sains les futures bibliothèques paroissiales<sup>18</sup>.

<sup>16</sup> Voir en particulier la lettre circulaire de Mgr Bourget du 26 août 1868.

<sup>17</sup> Cf. H. Plante, *L'Eglise catholique au Canada*, Trois-Rivières, Ed. du Bien Public, 1970, 370.

<sup>18</sup> *Ibid.* L'auteur rapporte qu'en 1853, il y avait près d'une centaine de bibliothèques paroissiales à travers la province, qui totalisaient environ 50 000 volumes.

En 1867, l'année même de sa fondation, le *Nouveau Monde* estimait urgent de prêcher à son tour la multiplication des bibliothèques paroissiales. L'auteur d'un article intitulé «Bibliothèque Paroissiale» justifiait ainsi son point de vue:

«Maintenant que l'instruction se répand avec une si large facilité dans toutes les familles et que tout le monde, jusqu'à l'enfant de dix et douze ans, dans toutes les classes de la société, a la faculté de lire et sent s'éveiller en soi le désir inné d'apprendre et de savoir, l'œuvre de la Bibliothèque prend une importance si capitale et devient d'une si urgente nécessité, qu'on ne pourra désormais ni trop lui donner d'extension, ni trop lui accorder de faveur...

Et qui dira toutes les ruines et tous les ravages qu'opère actuellement la publication trop prodigieusement féconde de tant de feuilles et de romans abominables qui deviennent la pâture homicide et quotidienne d'une grande partie de notre malheureuse jeunesse? Ce ne serait point assez le dire, il faudrait en pousser des sanglots. C'est ainsi que l'impiété tourne contre nous le plus inappréciable des dons de la nature et... nous verse la mort à pleine coupe par le plus haut sommet de l'âme: l'intelligence!»<sup>19</sup>

Après avoir dressé ce tableau pessimiste de la culture contemporaine l'auteur terminait son exposé par la mise au point d'une véritable contre-offensive culturelle. Il proposait, dans cette perspective, l'adoption de mesures énergiques destinées à neutraliser les ravages faits par «l'impiété». Se référant à cette dernière il affirmait donc:

«Prend-elle en main la science? prenons aussi la science. Recourt-elle aux lettres, recourons-y nous-mêmes. Est-ce en captant la curiosité, en trompant le goût qu'elle distille son venin? Attirons la curiosité et nourrissons le goût par des charmes aussi vifs, et plus innocents. Elle abuse donc de la grande expansion de l'enseignement... N'en soyons pas déconcertés; tout cela peut être à notre avantage et se diriger contre elle. Puisque l'enseignement est universel, tant mieux! réjouissons-nous-en et favorisons-le... Que ce ne soit pas le siècle qui se vante de nous entraîner après lui; prenons

19 *NM*, 7 octobre 1867.

l'initiative et poussons au contraire, le siècle devant nous...»<sup>20</sup>

Cette volonté de favoriser l'expression d'une culture jugée plus saine s'était concrétisée au cours des années 50 par la fondation de plusieurs organismes culturels dirigés et animés pour la plupart par des communautés religieuses enseignantes avec la collaboration active de certains laïcs. C'est ainsi que fut créée en 1854 l'«Union Catholique de Montréal pour l'alliance de la Religion et des Lettres». Il s'agissait d'un cercle culturel fondé par les Jésuites et dirigé par le P. Vigon, s.j., dans l'intention, nous dit l'historien des Jésuites, E. Lecompte, de contrer l'influence nocive de l'Institut Canadien de Montréal<sup>21</sup>.

En examinant les ouvrages dont se composait la bibliothèque de l'Union Catholique, ainsi que les sujets de plusieurs des conférences qui s'y donnèrent au cours des années 50 et 60, on s'aperçoit qu'il s'agissait de fait d'un centre actif de propagation des idéaux ultramontains. C'est là en effet que les membres intéressés pouvaient consulter les œuvres de Louis Veuillot, de l'historien de l'Église Rohrbacher, de Donoso Cortès, de Mgr Gaume et de plusieurs autres écrivains ultramontains célèbres à l'époque. C'est là également que des ultramontains militants tels que A. Villeneuve, l'abbé F. Colin et le P. Braun donnèrent maintes conférences que rapportaient souvent l'*Ordre*, le *Courrier du Canada* et, plus tard, le *Nouveau Monde*.

Trois ans après la fondation de l'«Union Catholique de Montréal», soit en 1857, ce fut au tour des Sulpiciens de mettre sur pied une bibliothèque et d'aménager une salle de lecture. Ce sera le «Cabinet de Lecture paroissial»<sup>22</sup>. Il semble que le Cabinet de Lecture des Sulpiciens ainsi que le «Cercle Littéraire» qui s'y rattachait, connurent une grande vogue tout au long du siècle dernier. C'était Alphonse Desjardins qui présidait en 1867 ce cercle littéraire et les conférences qui s'y donnèrent furent souvent publiées simultanément dans le *Nouveau Monde* et dans l'*Echo du Cabinet de Lecture paroissial*, la revue que s'était donnée le cercle<sup>23</sup>.

Dans le cercle littéraire des Sulpiciens, tout comme d'ailleurs

20 *Ibid.*

21 E. Lecompte, *Les Jésuites du Canada au XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, 1920, vol. I, p. 310-311.

22 E.-Z. Massicotte, «Bibliothèques d'autrefois à Montréal», *Cahiers des Dix*, 12 (1947): 9-16.

23 Au sujet du contexte qui entoure la fondation du Cabinet de Lecture et de sa revue, voir M. Dandurand, «Les premières difficultés entre Mgr Bourget et l'Institut Canadien de Montréal», *Revue de l'Université d'Ottawa*, 25 (1955): 145-165. L'auteur spécifie que l'*Echo du Cabinet de Lecture* fut créé sur l'instigation de Mgr Bourget, afin d'assurer un auditoire plus vaste aux conférences qui se donnaient dans le cadre du Cercle Littéraire.

dans celui des Jésuites, les idéologues ultramontains firent preuve d'une présence et d'une collaboration qui en disaient long sur le dynamisme intellectuel de ce groupe et sur la conviction profonde qui animait ses membres. On trouve ainsi dans l'*Echo du Cabinet de Lecture* nombre d'articles signés par E.L. de Bellefeuille, C. Boucher, J. Royal et F.-X. Trudel.

A côté de ces organismes culturels qui acquièrent une certaine renommée auprès des élites catholiques montréalaises, d'autres aux dimensions plus modestes virent également le jour au cours des années 60. Qu'il s'agisse ainsi du «Cercle Saint-Pierre» des Oblats de Marie-Immaculée, de l'«Association Catholique de Saint-François de Sales pour la défense de la foi et la propagation des bons livres», de l'«Union Catholique de Saint-Hyacinthe», l'ensemble de ces institutions témoignaient d'une vitalité culturelle que l'Église catholique — les ultramontains en tête — entendait canaliser manifestement dans le sens d'une orthodoxie religieuse parfaite.

Il faut enfin mentionner, dans le cadre de la lutte menée par Mgr Bourget contre l'Institut Canadien, la fondation, en 1852, de l'«Institut National». On sait comment la création de cet organisme fit suite à la dissidence survenue parmi les membres de l'Institut Canadien. Or cette dissidence avait été provoquée par les directives de l'évêque de Montréal visant à faire expurger la bibliothèque de l'Institut de tous les livres jugés contraires à la foi et aux bonnes mœurs<sup>24</sup>.

L'Institut National ne survécut que trois ans (jusqu'en 1854) mais en 1858 un autre essai tenté dans le même sens fut couronné d'un succès plus grand. Cette seconde initiative, survenue dans des circonstances analogues à celles qui provoquèrent la création de l'Institut National, aboutit cette fois à la fondation de l'Institut Canadien-Français<sup>25</sup>. Ce dernier, composé initialement de 108 membres dissidents de l'Institut Canadien, réussit à se donner comme président le surintendant de l'éducation, P.-J.-O. Chauveau, et comme premier vice-président Louis Labrèche-Viger, ancien collaborateur de l'*Avenir* et du *Pays*. Il faut reconnaître toutefois que malgré l'adhésion de personnalités importantes et en dépit de l'encouragement que lui prodigua l'évêque de Montréal, l'Institut Canadien-Français n'eut ni

24 Au sujet de l'Institut National et des circonstances particulières qui ont présidé à sa fondation, voir l'article de L. Pouliot, «L'Institut Canadien de Montréal et l'Institut National», RHAF, 14 (1961): 481-486.

25 V. Morin, «Clubs et sociétés notoires d'autrefois», *Cahiers des Dix*, 15 (1950): 208-210.

la popularité ni le prestige dont jouissait l'Institut Canadien. Cependant sa création même — tout comme d'ailleurs celle des autres institutions culturelles analogues mentionnées plus haut — témoignait encore une fois de la volonté du clergé, et des ultramontains en particulier, de défendre le domaine de la culture contre l'influence de tout courant de pensée susceptible de rompre l'unanimité idéologique parfaite qu'on visait à instaurer au sein de la société québécoise de cette époque<sup>26</sup>.

### *L'action militante ultramontaine dans le domaine socio-religieux*

On a vu comment le dynamisme dont fit preuve l'évêque de Montréal dès les premières années de son épiscopat avait imprimé un élan particulier aux institutions et à la vie religieuse dans son diocèse. Loin de se ralentir cet élan ira en s'accroissant au cours des décennies 50 et 60. On verra alors comment, au cours de ces années, les convictions ultramontaines de Mgr Bourget marqueront à plusieurs niveaux l'univers religieux de son époque: depuis l'instauration de nouvelles formes de pratiques religieuses jusqu'à la modification de certains détails dans les cérémonies du culte, en passant par la formation de diverses associations pieuses.

Une étude attentive de la pastorale de Mgr Bourget ainsi que des directives émises à l'intention des curés de son diocèse, révèle en effet l'établissement progressif d'une pratique religieuse axée avant tout sur une expression collective et très extériorisée de la piété populaire. Nul évêque n'aura encouragé autant que le fit l'évêque de Montréal la multiplication de tant d'associations pieuses, qu'il s'agisse de congrégations, de groupements voués à un saint ou à une dévotion particulière, ou encore de sociétés aux objectifs à la fois religieux et sociaux (comme le furent par exemple les multiples «sociétés de tempérance» qui virent le jour au cours des années 40). De plus, nul évêque n'aura autant favorisé la pratique de formes organisées de prières auxquelles était rattachée une série d'indulgences spéciales (i.e. neuvaines, rosaires, «couronnes» à la Vierge, pratique popularisée des

26 De fait la disparition de l'Institut Canadien de Montréal vers la fin des années 70 (à la suite de la lutte acharnée que lui livra Mgr Bourget) marquait la fin du seul organisme culturel qui aurait été en mesure de contrer sérieusement cette unanimité idéologique à laquelle visait tout le groupe ultramontain.

«Quarante heures» de prières devant le tabernacle, etc.) ni la multiplication d'autant de pèlerinages à des lieux consacrés, de processions et de cérémonies reliées à des bénédictions d'images saintes et de reliques, etc.<sup>27</sup>

Ce qui retient cependant l'attention dans le type de pratique religieuse prônée par Mgr Bourget, c'est qu'il rejoint par bien des aspects celui des manifestations propres au phénomène de «religion populaire» défini par M. Meslin (et plusieurs autres sociologues des religions dont G. Le Bras) comme la réaction des classes populaires à une religion officielle dont l'expression et la pratique ont été le plus souvent définies par les couches savantes de la communauté religieuse<sup>28</sup>. Ce qui frappe toutefois dans le cas de la pastorale de l'évêque de Montréal est le fait que ces pratiques, rattachées au phénomène de «religion populaire» ont été dans ce cas définies par le sommet plutôt que surgies spontanément de la base elle-même. Quant aux résultats que Mgr Bourget escomptait d'une pratique religieuse aussi intensifiée, ils semblent avoir été d'ordre à la fois religieux et social. Ainsi plusieurs mandements et lettres pastorales ont souligné le fait que la pratique religieuse servait autant à nourrir la piété des fidèles qu'à contrer les effets nocifs du rationalisme, des «mauvais livres» et des «mauvais journaux», contribuant ainsi à préserver la communauté canadienne-française de la contamination révolutionnaire<sup>29</sup>.

Sous l'épiscopat du principal leader ultramontain de cette époque on assiste également à l'instauration d'un cérémonial religieux plus accentué, cérémonial dont l'une des principales caractéristiques fut l'imitation scrupuleuse de la liturgie romaine (qui finira d'ailleurs par supplanter totalement toute autre forme de liturgie locale). Plusieurs témoignages de l'époque permettent de conclure à la pompe, à la majesté, sinon même à la somptuosité dont furent marquées les cérémonies religieuses sous l'épiscopat de Mgr Bourget<sup>30</sup>. Ce dernier incitera souvent son clergé à observer fidèlement le

27 On peut mesurer l'importance de ces pratiques dans la pastorale de Mgr Bourget en la comparant sous cet angle avec la pastorale des évêques qui se succédèrent dans le diocèse de Québec au cours de la même période.

28 M. Meslin, «Le phénomène religieux populaire», in *Les Religions populaires*, Colloque international, p. 5-15.

29 Voir en particulier les réflexions contenues à cet égard dans la lettre circulaire du 25 novembre 1859 à l'occasion de la pratique des «Quarante heures», ainsi que dans la lettre circulaire du 19 mars 1870 expliquant les objectifs poursuivis par la translation à Rome des reliques de saint Zénon et des cérémonies religieuses qui l'accompagnaient.

30 Les *Mélanges Religieux* surtout publièrent fréquemment, et souvent dans leurs moindres détails, la description des grandes cérémonies qui ont ponctué la vie religieuse de leur temps. Plus tard l'*Ordre* et ensuite le *Nouveau Monde* suivront à leur tour cet exemple.

cérémonial prescrit, en assurant «qu'il n'est rien de plus efficace pour nourrir la foi et la piété des Paroisses que le spectacle toujours nouveau des Offices bien chantés et célébrés avec solennité»<sup>31</sup>. Il fera également valoir les effets bénéfiques, pour le clergé dans son ensemble, d'un cérémonial religieux bien soigné:

«Avec le culte divin bien soigné, nous conservons la foi; et avec la foi, nous régnons sur les cœurs; et notre règne se maintiendra aussi longtemps que se conservera la foi du peuple. Ces vérités sont palpables et n'ont en conséquence, nul besoin de preuves»<sup>32</sup>.

Mais c'est surtout à l'intégration progressive de la liturgie romaine dans la liturgie locale que s'est attaché le plus l'évêque de Montréal tout au long de son épiscopat. Il affirmait en 1857 à ses diocésains:

«Nous nous sommes appliqués soigneusement à suivre... les usages de Rome. Nous n'avons donc inventé aucune cérémonie nouvelle; nous avons même renoncé à celles qui étaient pratiquées dans notre Cathédrale, quand elles se sont trouvées en contradiction avec celles de l'Eglise-Mère. Aussi avons-nous la douce confiance que bientôt on pourra dire que dans chacune de nos églises on fait comme à Rome: Sic fit Romæ»<sup>33</sup>.

C'est avec raison que Mgr Bourget proclamait sa fidélité inconditionnelle aux «usages de Rome». En 1854 il avait introduit le «Rituel Romain» accompagné d'un «Cérémonial» calqué, disait-il, sur celui en vigueur à Rome<sup>34</sup>. L'année suivante, il rédigeait des «Suggestions diverses pour honorer le dogme de l'Immaculée Conception» et le faisait «conformément à ce qui se pratique à Rome»<sup>35</sup>. La même année, il prescrivait l'usage de l'orgue durant la récitation du Credo «suivant l'usage de Rome»<sup>36</sup>.

Il y a certes à travers cette imitation scrupuleuse du modèle

31 Mgr Bourget, Ordonnance épiscopale du 23 janvier 1857, vol. III, 235-236.

32 Mgr Bourget, Lettre circulaire, 22 mars 1854, vol. II, 430.

33 Mgr Bourget, Ordonnance épiscopale du 23 janvier 1857. C'est dans cette ordonnance que Mgr Bourget prescrivit à son clergé l'usage du surplis romain et de la barette quadricorne. L'imposition du col romain suivra, un an plus tard (Mandement, 31 mai 1858, vol. III, 378).

34 Mgr Bourget, Lettre circulaire, 22 mars 1854.

35 Mgr Bourget, Lettre circulaire, 15 mai 1855.

36 Mgr Bourget, Règlement, décembre 1855.

romain un net souci d'uniformiser la liturgie locale comme l'affirme lui-même, en ces termes, l'évêque de Montréal à son clergé:

«Montrons en particulier notre humble et filiale soumission aux plus petites règles et aux usages les plus simples de la Sainte Eglise Romaine, afin d'être sur ce point, comme dans le reste, tout-à-fait uniformes»<sup>37</sup>.

Mais au-delà de ce désir proclamé d'uniformisation liturgique, il y avait manifestement l'admiration sans bornes de l'ultramontain convaincu qu'était Mgr Bourget à l'endroit des valeurs qu'incarnait à ses yeux le modèle romain. Aussi le soin qu'il apporta à imiter ce modèle apparaît avant tout comme l'expression concrète de cette admiration.

Enfin l'étendue et la portée de la piété romaine de Mgr Bourget s'exprimera avec encore plus d'éclat lors de l'organisation, en 1867, du mouvement des zouaves pontificaux canadiens. L'historien M. Wade résume ainsi cet épisode significatif de l'histoire de l'ultramontanisme au siècle dernier:

«... en 1867, Mgr Bourget, de Montréal, décidait de lever un contingent de zouaves canadiens, bien que le pape n'eût demandé qu'une aide financière et non des volontaires. La suite personnelle de l'évêque, composée de prêtres et de laïcs enthousiastes, toujours en avant pour les questions françaises et catholiques, prêchèrent une guerre sainte, en chaire et dans la presse. En février 1868, 135 volontaires choisis parmi 564 davantage pour leur moralité que pour leur valeur militaire, partirent de Montréal après trois jours de cérémonies publiques»<sup>38</sup>.

Parmi les laïcs qui composaient le comité de recrutement et d'organisation des zouaves pontificaux, on retrouve les noms de plusieurs idéologues ultramontains notoires de l'époque tels que: Joseph Royal, F.-X. Trudel, E.L. de Bellefeuille et Sévère Rivard.

Si l'on en juge par le nombre relativement élevé de jeunes gens qui se présentèrent à l'enrôlement (ils totalisaient 504), il semble bien que cette nouvelle forme de croisade suscita un vif enthousiasme parmi la jeunesse de cette époque, en particulier celle qui avait accès à l'enseignement dans les collèges classiques d'alors où le caractère

37 Mgr Bourget, Lettre circulaire, 31 mai 1858.

38 M. Wade, *op. cit.*, vol. I, p. 374.

chevaleresque du projet fut exalté de diverses manières<sup>39</sup>.

Bien plus toutefois que les détails concrets relatifs à cet épisode, ce qui nous intéresse ici c'est de constater à quel point, grâce aux efforts déployés en ce sens par les ultramontains, la cause pontificale a revêtu au sein de la collectivité québécoise l'allure d'une cause véritablement nationale. La popularité de Pie IX auprès des masses et l'ardeur avec laquelle sa cause fut épousée étaient de fait l'aboutissement d'un cheminement idéologique particulier. On y reconnaît en effet le résultat concret des efforts déployés par les ultramontains en vue de projeter du pape une image idéalisée et d'identifier sa cause à celle de la catholicité entière. Ainsi le concept de nationalité catholique» que Mgr Bourget avait mis de l'avant à maintes reprises dans le passé revêtait tout son sens dans le cadre de l'épisode des zouaves pontificaux canadiens.

### *Le bilan incertain de l'action ultramontaine dans le domaine politique*

On a pu constater que les théories ultramontaines ont marqué l'évolution historique de la société québécoise du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et ceci à maints niveaux. Qu'il s'agisse en effet de l'éducation et de la culture, ou encore, comme nous venons de le voir, de la vie socio-religieuse de cette époque, l'ultramontanisme a laissé des traces nombreuses et durables. Dans le secteur politique toutefois, le bilan de l'action militante ultramontaine est plus difficile à établir et toute conclusion dans ce domaine se devra d'être nuancée.

En prônant la thèse de la suprématie de l'Eglise sur l'Etat, l'ultramontanisme s'était défini des objectifs politiques à la fois précis et intransigeants, ne faisant que peu ou pas de place au compromis. Dans la pratique cependant, la réalisation de ces objectifs devait s'avérer plus difficile que prévu. En effet l'influence cléricale dans le domaine politique passait, comme on l'a vu, par une nécessaire alliance du clergé avec la petite bourgeoisie conservatrice au pouvoir. Le fonctionnement harmonieux de cette alliance reposait ainsi sur une entente implicite aux termes de laquelle chacun des deux groupes devait tirer de son alliance avec l'autre le maximum d'avantages

39 R. Rumilly, *op. cit.*, vol. I, 116. Cette propagande en faveur du mouvement des zouaves pontificaux prit la forme de pièces de théâtre organisées dans les collèges, de compositions prescrites sur ce thème, de poèmes publiés sur le sujet, etc.

possible. Il s'agira d'évoquer brièvement dans les pages qui suivent quelques aspects des principaux bénéfiques que cette réciprocité a valu effectivement tant au clergé qu'à la petite bourgeoisie au pouvoir.

Cette harmonie entre les deux groupes pouvait-elle toutefois résister longtemps aux divergences qui séparaient à long terme leurs intérêts respectifs? Jusqu'à quel point plus précisément, l'Etat bourgeois pouvait-il s'accommoder d'une suprématie cléricale nettement avouée sans risquer de nuire à son propre pouvoir politique, ou du moins à la proportion déjà réduite de pouvoir politique dont disposait alors l'Etat bas-canadien? On verra que les accommodements qui furent possibles à d'autres niveaux sont apparus plus difficiles à réaliser dans le domaine politique, là même où l'Etat bourgeois ne pouvait en fait céder sa suprématie à l'Eglise sans perdre en quelque sorte sa véritable raison d'être.

Dès le milieu des années 40 et jusqu'à la fin des années 60, il est manifeste que l'harmonie des rapports entre le groupe au pouvoir (Réformistes puis, plus tard, Conservateurs) et le clergé, a valu à ce dernier un appui politique sans lequel l'influence cléricale n'aurait pu marquer autant qu'elle l'a fait l'histoire sociale de cette période. Les tractations qui ont précédé plusieurs des lois sociales votées au cours de ces années révèlent à quel point, et combien souvent, le groupe au pouvoir a accédé aux demandes formelles sinon aux pressions indirectes, émanant des milieux cléricaux, ultramontains en particulier. C'est principalement ainsi que l'Eglise a accru son pouvoir dans le domaine éducatif, s'est vue confirmer la majorité de ses privilèges traditionnels dans le domaine économique et juridique (perception de la dîme, exemption des taxes, libre érection des paroisses, etc.) et a finalement manifesté avec plus d'éclat que jamais sa présence à tous les niveaux de la vie sociale et religieuse.

De son côté, le clergé — les ultramontains en tête — n'a pas ménagé son appui politique au groupe conservateur. Cet appui s'est manifesté de diverses manières, dont la plus efficace peut-être fut la guerre sans merci livrée par les ultramontains aux adversaires communs des deux groupes qu'étaient les libéraux. Ainsi la collusion, à ce

40 Voir à ce sujet dans *Les Rouges* de J.-P. Bernard, les analyses de l'auteur portant sur les résultats des élections de 1851, 1854, 1857-58, 1861, 1863 (élections partielles) et 1867. Il apparaît qu'à la suite de chacune de ces élections les Rouges ont dénoncé les multiples formes qu'a revêtue l'hostilité du clergé à leur égard et la façon dont cette hostilité a pu influencer le déroulement, et finalement les résultats, de chacune de ces campagnes électorales. Ainsi des problèmes politiques, qui auraient dû normalement être au centre des débats, l'attention de l'électorat était déplacée vers des questions d'ordre religieux. Ceci était d'autant plus lourd de conséquences que l'une de ces élections au moins, soit celle de 1867, engageait de façon décisive l'avenir politique du Québec.

niveau, des intérêts cléricaux et conservateurs a valu aux libéraux — entre autres déboires — la plupart de leurs défaites électorales aux mains des conservateurs<sup>40</sup>. Par contre les Conservateurs ont pu, quant à eux, mesurer à plusieurs reprises la rentabilité électorale de leur alliance avec le clergé. Pendant que la pastorale et la presse ultramontaine surtout ne cessaient de dénoncer les méfaits du libéralisme sur tous les plans, les principes conservateurs étaient assimilés à l'esprit même du catholicisme. Ainsi, tout comme à la veille des élections/de 1867, Mgr Bourget interviendra avant celles de 1871 pour rappeler à ses diocésains que, malgré la neutralité toujours observée par le clergé à l'égard des «questions qui ne touchent en rien aux principes religieux», le devoir de l'Eglise était d'encourager «ceux qui consacrent leurs talents à promouvoir les saines doctrines et à leur procurer de puissants défenseurs, dans les assemblées législatives et ailleurs»<sup>41</sup>. Enfin en parlant de ces «enfants dévoués de l'Eglise», l'évêque de Montréal avait été jusqu'à conclure sans équivoque:

«Il est donc juste que l'Eglise, en les reconnaissant pour ses enfants dévoués, les couvre de sa protection maternelle, leur fasse entendre des paroles de consolation, leur donne enfin tout l'appui dont ils ont besoin pour qu'ils ne se découragent pas dans les longs et pénibles combats dans lesquels ils se trouvent engagés, pour travailler autant qu'il est en eux, à sauver et propager, dans notre société, les principes conservateurs qui sont les seuls qui puissent rendre notre peuple bon, moral, paisible, industriel et par dessus tout sincèrement religieux»<sup>42</sup>.

La publicité donnée à ces déclarations par le *Franc-Parleur* (le plus fougueux des journaux ultramontains de l'époque) intervenait par ailleurs au moment où la collaboration offerte par les ultramontains aux Conservateurs apparaissait comme de plus en plus conditionnelle. Elle l'était d'autant plus que, depuis la fin des années 60, on pouvait déceler de part et d'autre des signes de mécontentement réciproque qui laissaient prévoir, pour l'alliance ultramontaine-conservatrice, des lendemains plus difficiles. En effet, pendant que les théories ultramontaines relatives à la suprématie de l'Eglise sur l'Etat,

41 Mgr Bourget, Lettre circulaire, 6 mai 1871, publiée par le *Franc-Parleur* le 1<sup>er</sup> juin 1871. Mgr Bourget avait déjà rédigé le 25 mai 1867 une lettre circulaire traitant dans le même sens des normes qui devaient présider au choix des candidats lors des prochaines élections destinées à former le gouvernement fédéral.

42 Mgr Bourget, Lettre circulaire, 6 mai 1871.

s'exprimaient de façon de plus en plus intransigeante<sup>43</sup>, certains leaders conservateurs paraissaient vouloir prendre quelque peu leurs distances par rapport aux directives émanant des milieux ultramontains. C'était manifestement le cas pour George-Etienne Cartier et, quoique de façon moins évidente, pour Joseph Cauchon de même que pour l'ex-militant ultramontain qu'avait été Hector Langevin.

Certains problèmes avaient plus que d'autres contribué à provoquer un début de scission entre ultramontains et conservateurs. Tel fut par exemple le cas de la question des droits scolaires accordés aux minorités protestantes dans la future province de Québec (question débattue en 1866) et plus tard de celle des droits équivalents déniés aux minorités catholiques dans la législation scolaire du Nouveau-Brunswick (en 1870). Tel fut également le cas des problèmes suscités par le soulèvement des Métis dans les Territoires du Nord-Ouest et des positions adoptées à cet égard par le gouvernement conservateur de G.-E. Cartier. A ces différentes sources de malaise il fallait ajouter enfin le mécontentement provoqué dans les milieux ultramontains par l'attitude de G.-E. Cartier dans le différend qui opposait ses anciens maîtres, les Sulpiciens, à l'évêque de Montréal dans l'affaire de la division de leur paroisse montréalaise<sup>44</sup>.

Les malaises survenus dans les relations ultramontaines-conservatrices ne se traduisirent pas toujours dans les écrits de l'époque par des références précises aux problèmes mentionnés ci-haut. On les décèle plutôt, du moins dans les premiers temps, à travers les discussions acerbes menées dans les journaux des deux groupes autour de questions de principes et de problèmes à caractère théorique. C'est ainsi que dès 1868 le *Nouveau Monde* ouvrait les hostilités en entamant avec la *Minerve* (l'organe des Conservateurs et de G.-E. Cartier en particulier) une série d'escarmouches qui tourneront parfois à la guerre ouverte au cours des premiers mois de 1869.

Le *Nouveau Monde* reprocha en particulier à la *Minerve* d'avoir «fait fausse route dans les moments critiques où l'autorité religieuse, la première de toutes sur la terre, avait surtout besoin de ses

43 Obéissant à la logique d'une réaction défensive, les théories ultramontaines relatives à la suprématie de l'Eglise sur l'Etat se faisaient de plus en plus rigides, à mesure que se multipliaient les indices de la difficulté de leur mise en application intégrale.

44 Cette dernière question surtout a été à l'origine d'une longue brouille entre le leader ultramontain et le leader conservateur. Elle a constitué sans nul doute un facteur important dans la baisse de popularité de G.-E. Cartier dans la circonscription électorale de Montréal-Est, où ce dernier allait perdre ses élections en 1872 (au sujet des détails entourant cet épisode, voir R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. I, 186-194).

services»<sup>45</sup>. Délaisant ensuite l'allusion indirecte à l'attitude de G.-E. Cartier dans le conflit entre Mgr Bourget et les Sulpiciens<sup>46</sup>, le principal organe ultramontain se plaçait à nouveau sur le plan des principes en affirmant sa volonté de défendre avant tout la «vérité religieuse et sociale» et de combattre «tous les faux principes partout où ils se produisent»<sup>47</sup>. D'ailleurs, et le *Nouveau Monde* reviendra fréquemment par la suite sur cet argument, il fallait préciser que seul un catholicisme sans faille pouvait inspirer de bons principes et des sentiments véritablement conservateurs. Il ne fallait pas non plus oublier, disait le journal, que la priorité devait toujours être donnée aux convictions religieuses et non à l'option politique, quelle qu'elle soit. Le *Nouveau Monde* défendait cette thèse à travers la profession de foi suivante:

«Nous sommes catholiques avant tout, et c'est pour cette raison que nous sommes conservateurs; car il y a des gens qui sont conservateurs avant tout, dans le sens partisan du mot, et qui souvent pour cette raison, sont catholiques. Nous n'avons que faire des partis purement politiques....Le *Nouveau Monde* n'est pas un journal de parti. Dans les questions de sciences religieuses et sociales il représente l'idée catholique et romaine; dans les matières purement politiques il se fait l'organe de cette foule d'excellents citoyens qui vivent loin des places, se contentant de ne demander au pouvoir civil que les mesures les plus propres à assurer l'administration efficace de la justice, à sauvegarder la propriété, à prêter tout son appui à l'autorité religieuse, à accroître la majesté des lois, et à promouvoir de toutes ses forces la grandeur morale et matérielle de la nation»<sup>48</sup>.

Le *Journal de Québec* allait bientôt partager le sort fait à la *Minerve* par le *Nouveau Monde*. En effet après le journal de G.-E. Cartier, ce fut au tour de celui de Joseph Cauchon d'essuyer les foudres ultramontaines. C'est ainsi que le *Journal de Québec* se vit tantôt taxé de sympathies gallicanes et de penchant manifeste pour le libéralisme catholique<sup>49</sup>, tantôt accusé d'ignorance en matière reli-

45 *NM*, 2 mars 1869.

46 On se rappelle que le gouvernement provincial, à l'instigation de G.-E. Cartier, refusait toujours d'accorder aux paroisses montréalaises créées par Mgr Bourget, le droit de tenir les registres civils.

47 *NM*, 2 mars 1869.

48 *Ibid.*

49 *NM*, 16 mars 1871 et 27 juin 1871.

gieuse<sup>50</sup>. Bientôt le *Journal des Trois-Rivières* se joignit au *Nouveau Monde* et la presse conservatrice vit se multiplier les attaques à l'endroit et des aspects douteux de son orthodoxie religieuse et du caractère partisan de ses convictions politiques.

Mais si l'atmosphère des relations ultramontaines-conservatrices s'était déjà nettement gâtée au début de l'année 1871, elle faillit être empoisonnée au printemps de la même année, lors de la publication le 20 avril 1871 par le *Journal des Trois-Rivières* du «Programme Catholique». Le manifeste pré-électoral qu'était le Programme Catholique avait été le fruit d'une concertation qui s'était tenue, au cours du mois d'avril 1871, chez Alphonse Desjardins — le propriétaire du *Nouveau Monde* — entre les plus zélés des leaders laïcs ultramontains<sup>51</sup>. On retrouve en effet, parmi les participants à cette réunion, des noms d'ultramontains tels que les avocats F.-X. Trudel, Siméon Pagnuelo et L.-O. Taillon. Y participait également l'ex-zouave Testard de Montigny, devenu président de l'Union Allet (l'association des anciens zouaves pontificaux fondée deux mois auparavant et destinée à devenir un centre actif d'apostolat ultramontain), ainsi que des représentants des principaux organes de la presse ultramontaine: E. Renault du *Courrier du Canada*, M. McLeod du *Journal des Trois-Rivières*, C. Beausoleil du *Nouveau Monde* et le censeur de ce journal, le chanoine G. Lamarche.

Le Programme Catholique fut publié le 20 avril 1871 par le *Journal des Trois-Rivières* et reproduit tout de suite après par le *Nouveau Monde*, le *Franc-Parleur* et le *Courrier du Canada*. Ses rédacteurs affirmaient s'être inspirés de la lettre pastorale de Mgr Laflèche, datée du 10 mars 1871, et dans laquelle l'évêque de Trois-Rivières donnait les directives suivantes relatives aux devoirs politiques des catholiques en matière électorale:

«Les hommes que vous envoyez vous représenter dans la Législature sont chargés de protéger et de défendre vos intérêts religieux selon l'esprit de l'Eglise, autant que de promouvoir et sauvegarder vos intérêts temporels. Car les lois civiles sont

50 NM, 16 mars 1871 et 18 mars 1871.

51 Pour l'ensemble des détails relatifs aux circonstances qui ont entouré la formulation du Programme Catholique et aux réactions auxquelles il donna lieu, voir les deux témoignages contemporains suivants: B.A.T. de Montigny, *Qu'est-ce que le Programme Catholique?* (1880), et (d'un auteur anonyme): *Le Programme Catholique, ses défenseurs et ses détracteurs, mémoire soumis à Dom Smeulders, Commissaire apostolique au Canada* (1884). Voir également la synthèse de cet épisode important de l'histoire ultramontaine dans R. Rumilly, *Mgr Laflèche et son temps*, Montréal, 1938, p. 62-70.

nécessairement en rapport, sur un grand nombre de points avec la religion. C'est ce que les Pères du Concile disent clairement dans leur décret... C'est par un choix judicieux de vos législateurs que vous pourrez vous assurer la conservation et la jouissance de cette liberté (liberté du culte) la plus précieuse de toutes, et qui donne à vos premiers pasteurs l'immense avantage de pouvoir gouverner l'Eglise du Canada, selon les prescriptions immédiates du Saint-Siège et de l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises»<sup>52</sup>.

La lettre pastorale de Mgr Laflèche constituait une sorte de préliminaire dont le Programme Catholique se présentait ensuite comme la conclusion logique. Les auteurs du Programme s'appuyaient donc sur ce document pour formuler à leur tour les recommandations suivantes:

«C'est pourquoi il est nécessaire que ceux qui exercent ce pouvoir législatif soient en parfait accord avec les enseignements de l'Eglise. C'est pourquoi il est du devoir des électeurs catholiques de choisir, pour leurs représentants, des hommes dont les principes soient parfaitement sains et sûrs.

L'adhésion pleine et entière aux doctrines catholiques romaines en religion, en politique et en économie sociale, doit être la première et la principale qualification que les électeurs catholiques devront exiger du candidat catholique. C'est le critérium le plus sûr qui devra leur servir à juger les hommes et les choses»<sup>53</sup>.

Délaissant un peu plus loin les énoncés théoriques au profit de conclusions à caractère pratique, les rédacteurs du Programme Catholique abordaient enfin le délicat problème des relations entre ultramontains et conservateurs dans le domaine politique. Sans aller jusqu'à constituer une véritable mise en demeure, cette partie du Programme se voulait une déclaration non équivoque sur les conditions jugées indispensables à l'appui des ultramontains au parti conservateur. Nous la reproduisons intégralement, jugeant que cette étape du Programme en est aussi le cœur:

«Nous appartenons en principe au parti conservateur, c'est-à-dire à celui qui s'est constitué le défenseur de l'autorité

52 Mgr Laflèche, Lettre pastorale, 10 mars 1871, publiée par le *Journal des Trois-Rivières* le 20 avril 1871.

53 «Le Programme Catholique» *Journal des Trois-Rivières*, 20 avril 1871.

sociale. C'est assez dire que, par le *parti conservateur*, nous n'entendons pas toute réunion d'hommes n'ayant d'autre lieu que celui de l'intérêt et de l'ambition personnelle, mais un groupe d'hommes professant sincèrement les mêmes principes de religion et de nationalité, conservant dans leur intégrité les traditions du vieux parti conservateur qui se résument dans un attachement inviolable aux doctrines catholiques et dans un dévouement absolu aux intérêts nationaux du Bas-Canada.

Dans la situation politique de notre pays, le parti conservateur étant le seul qui offre des garanties sérieuses aux intérêts religieux, nous regardons comme un devoir d'appuyer loyalement les hommes placés à sa tête.

Mais ce loyal appui doit être subordonné aux intérêts religieux que nous ne devons jamais perdre de vue. Si donc il existe dans nos lois des lacunes, des ambiguïtés ou des dispositions qui mettent en péril les intérêts des catholiques, nous devons exiger de nos candidats un engagement formel de travailler à faire disparaître ces défauts de notre législation.

Ainsi la presse religieuse se plaint avec raison que nos lois sur le mariage, sur l'éducation, sur l'érection des paroisses et sur les registres de l'état-civil sont défectueuses en ce qu'elles blessent les droits de l'Eglise, gênent sa liberté, entravent son administration ou peuvent prêter à des interprétations hostiles. Cet état de choses impose aux députés catholiques le devoir de les changer et modifier selon que Nos Seigneurs les Evêques de la Province pourraient le demander afin de les mettre en harmonie avec les doctrines de l'Eglise catholique romaine. Or, pour que les députés s'acquittent plus diligemment de ce devoir, les électeurs doivent en faire une condition de leur appui. C'est le devoir des électeurs de n'accorder leurs suffrages qu'à ceux qui veulent se conformer entièrement aux enseignements de l'Eglise relativement à ces matières<sup>54</sup>.

A la suite de ces indications précises, les rédacteurs du Programme allaient même jusqu'à expliquer aux futurs électeurs vers qui devrait se porter leur choix lorsqu'à l'intérieur d'une circonscription électorale un candidat conservateur s'opposait à un candidat libéral. Il est entendu, affirmaient les auteurs du document, que «nos sympathies actives iront pour le premier» ce qui ne les empêchait point

<sup>54</sup> *Ibid.*

de conseiller l'abstention si le candidat conservateur s'avisait de vouloir rejeter les conditions formulées par le Programme<sup>55</sup>.

Si déjà à la fin des années 60 les rapports entre ultramontains et conservateurs étaient moins harmonieux qu'ils ne l'avaient été au cours de la décennie précédente, le contenu du Programme Catholique n'était certes pas de nature à les améliorer. De la part de la *Minerve* comme du *Journal de Québec*, les protestations indignées se multiplièrent à l'endroit de ceux qu'on surnomma bientôt péjorativement les «Programmistes». On les accusa notamment de défection et on leur attribua l'intention de nuire sciemment au parti conservateur auquel leurs positions tendaient à porter préjudice<sup>56</sup>.

Cependant, face à l'ampleur des réactions hostiles issues des rangs conservateurs, Mgr Bourget et Mgr Laflèche tinrent à appuyer officiellement le Programme et à encourager ses promoteurs dans la voie intransigeante où ils avaient choisi de s'engager<sup>57</sup>. Pourtant l'archevêque de Québec, Mgr Taschereau, n'avait pas caché sa désapprobation face à cette nouvelle initiative ultramontaine. Dès le 24 avril 1871, il avait fait parvenir à son clergé une lettre circulaire désapprouvant implicitement le Programme en soulignant qu'il avait «le grave inconvénient d'avoir été formulé en dehors de toute participation de l'épiscopat». L'évêque de Rimouski, Mgr Langevin (frère d'Hector Langevin) et l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Larocque, acceptèrent d'emboîter le pas derrière Mgr Taschereau. Ainsi l'encouragement officiel apporté au Programme Catholique par Mgr Bourget et Mgr Laflèche, allant à l'encontre des positions adoptées à ce sujet par d'autres membres de l'épiscopat, révélait l'existence d'une division profonde au sein de la hiérarchie cléricale<sup>58</sup>.

Cependant face aux remous suscités par le Programme et aux desseins belliqueux qu'on leur prêtait, ses auteurs proclamèrent bien haut leurs intentions pacifiques, affirmant même que le document incriminé représentait au fond «une avance, l'offre d'une paix, bien

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> Les plus fréquentes furent les plaintes et les accusations portées à l'endroit des Programmistes par la *Minerve* et le *Journal de Québec* au cours du printemps et de l'été 1871.

<sup>57</sup> Mgr Bourget, Lettre circulaire du 6 mai 1871 et Mgr Laflèche, Lettre circulaire du 15 mai 1871 (publiée intégralement, deux jours plus tard, par le *Journal des Trois-Rivières*).

<sup>58</sup> Cette division entre les évêques — en particulier entre Mgr Taschereau d'une part et Mgr Bourget d'autre part — allait être, au cours des années qui suivirent la publication du Programme, de plus en plus accentuée, atteignant un point culminant avec les querelles suscitées par la question universitaire (projet de fondation à Montréal d'une université catholique indépendante de l'université Laval).

plus d'une alliance durable, fondée sur les conditions les plus avantageuses et les plus honorables pour tous»<sup>59</sup>. Les Conservateurs n'en continuèrent pas moins à percevoir le Programme Catholique comme un véritable instrument de chantage, conçu pour leur nuire sur le plan électoral. Tel ne fut pas le cas cependant puisqu'aux élections provinciales de juin 1871, seul parmi les Programmistes, F.-X. Trudel sera élu et le vote conservateur ne parut pas affecté outre mesure par le différend survenu entre les ultramontains et leurs anciens alliés<sup>60</sup>.

Si les conséquences du Programme ne furent donc pas aussi négatives que le prétendirent les plus alarmistes parmi les conservateurs et même si une réconciliation interviendra un peu plus tard entre G.-E. Cartier et Mgr Bourget<sup>61</sup>, il n'en demeurerait pas moins que le Programme Catholique portait en soi une signification profonde. Il représentait avant tout une tentative logique et cohérente d'une mise en pratique intégrale des principes fondamentaux de l'ultramontanisme. L'idéologie ultramontaine avait constamment prôné la suprématie absolue de l'Eglise sur l'Etat; le Programme Catholique ne faisait qu'appliquer ce principe à l'interprétation de la réalité politique contemporaine afin de l'amener à s'y conformer. Si contrairement à ce que croyaient, un peu naïvement peut-être, les auteurs du Programme cette réalité politique se montrait réfractaire aux plans ultramontains, c'est que l'idéologie (et c'est bien là une des caractéristiques inhérentes à sa nature) n'avait jamais au fond réussi à donner de cette réalité qu'une image déformée. A un moment de l'évolution des structures où le clergé ne constituait pas la classe dominante au sein de l'échiquier social, comment espérer en effet que les intérêts cléricaux puissent l'emporter ouvertement sur ceux de la petite bourgeoisie au pouvoir? Certes l'influence cléricale allait bénéficier encore d'une longue période de survie au sein de la société québécoise<sup>62</sup>, mais ceci ne se fera qu'au prix de certains compromis de la part du clergé, compromis à l'endroit de la bourgeoisie et des valeurs qu'elle prônait

59 *NM*, 12 mai 1871.

60 J. Hamelin, J. Letarte et M. Hamelin, «Les élections provinciales dans le Québec», *Cahiers de Géographie de Québec*, 7 (octobre 1959-mars 1960): 13-16. Par ailleurs aux élections fédérales de 1872, les Conservateurs verraient leur majorité quelque peu réduite (38 sièges au lieu de 45 sièges emportés en 1867) et leurs journaux attribueront d'emblée cette éclipse aux méfaits du Programme Catholique.

61 R. Rumilly, *op. cit.*, p. 192. On sait que le prix de cette réconciliation, qui intervint à la veille des élections de 1872, fut principalement l'octroi, par le gouvernement provincial de Chapleau, du droit aux nouvelles paroisses créées par Mgr Bourget à Montréal de tenir les registres civils.

62 Certains historiens et sociologues vont même jusqu'à affirmer que le pouvoir hégémonique exercé par le clergé au sein de la société québécoise, s'est prolongé au-delà du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, soit jusqu'à l'avènement de la «Révolution tranquille» au début des années 60.

(y compris les valeurs libérales).

Plus réaliste que ne le fut le noyau ultramontain au seuil des années 70, le reste du clergé et de la hiérarchie cléricale comprendra assez vite la nécessité d'une intransigeance moindre et ira même jusqu'à percevoir graduellement sous un jour moins sévère les théories libérales tant décriées par l'ultramontanisme.

Est-ce à dire qu'au départ l'idéologie ultramontaine représentait un idéal dans l'absolu, ou encore une idéologie de l'impossible? Nous croyons plus exact, quant à nous, de la situer dans la trame normale d'une réalité historique mouvante au sein de laquelle s'inscrit tout phénomène de lutte pour le pouvoir. Ainsi, face à des structures qui différaient de plus en plus de celles où s'était exercée jadis sa domination de classe, le clergé allait devoir accepter d'exercer un pouvoir indirect — soit de type hégémonique — en remplacement du pouvoir direct qui fut le sien avant l'avènement du mode de production capitaliste. Dans la nouvelle conjoncture socio-historique des années 70, il devenait donc manifeste que les objectifs de suprématie cléricale, prônés par l'idéologie ultramontaine, ne coïncidaient plus avec les exigences d'une réalité historique nouvelle et, par suite, avec les intérêts immédiats et à long terme du clergé québécois.